

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL1618

présenté par  
M. Houlié

-----

### ARTICLE 2 TER A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, introduit lors des débats au Sénat, vise à restreindre les modalités d'acquisition de la nationalité par mariage. Il s'agit à l'évidence d'un cavalier législatif qui ne saurait prospérer. C'est, en outre, une disposition excessive dans son objet : elle introduit encore davantage d'insécurité juridique pour les étrangers pourtant installés depuis plusieurs années en France, sans que cette disposition ne semble justifiée.